

73 - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles à diverses associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

1 - Association Profession Sport 25

Dans le cadre du dispositif «Tickets Loisirs Vacances», la Ville de Besançon a engagé un partenariat avec l'ensemble des opérateurs régionaux labellisés VACAF dont quatre sont chargés de favoriser les départs en vacances et les séjours familiaux en proposant des forfaits incluant, outre l'hébergement et la restauration, le transport et l'animation. Trois de ces prestataires, le CLAJ de la Batailleuse à Rochejean, la Roche du Trésor à Longeville - Mont d'Or et les PEP à Malbuisson bénéficient de la prestation courts séjours de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Le quatrième, Profession Sports 25/90 dont les sites de Marnay et Port-Lesney sont hors limite du département, ne peut prétendre à cette aide dont le montant s'établit à 15,24 € par jour et par enfant.

Afin de ne pénaliser ni les familles, ni la structure et de maintenir cette offre spécifique d'accueil en bungalows appréciée du public, il est proposé, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2013, de verser à Profession Sports 25/90 une subvention de **6 934,16 €**. Cette aide correspond aux séjours d'une semaine pour 71 enfants soit 25 familles bisontines ayant bénéficié de cet accueil.

2 - ALEDD (Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés) et Comité de Quartier de Saint-Ferjeux

La Ville de Besançon a organisé le 18 mai 2013 une action intitulée «La Citadelle prend ses Quartiers». L'ensemble des accueils de loisirs bisontins propose lors de cette journée des animations gratuites à destination des familles des quartiers de la Ville.

Il est proposé de verser une subvention aux associations participantes au titre des activités et actions complémentaires.

- au titre des activités et actions

Structures	Objet	Proposé
ALEDD	La Citadelle prend ses quartiers	250 €
Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	La Citadelle prend ses quartiers	250 €
TOTAL		500 €

Le financement de ces subventions sera assuré sur le budget de la Direction de la Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'Agés pour un montant de **500 €**.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'attribution de ces subventions,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants avec les associations.

En cas d'accord, la somme totale, soit 7 434,16 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS, M. GHEZALI et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.